L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 15 SEPTEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés. 15 août—1m

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles anciens, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES.

ON demande—Une Française pouvant bien recommandée comme femme de chambre. S'adresser 127 rue Prytanée, coin St-André. 15 sept—1f

A LOUER

A LOUER — Trois spendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Dumaine. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Denégre & Denégre, 84 rue Denégre, 33 rue Carondelet. 13 sept—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Affaire de William Henry Rogers, un absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,083—Division A.—Attendu que J. R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans l'affaire de William Henry Rogers, un absent; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 sept—15 19 24

Succession de Thereza Bork, femme de Fritz Bork, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,491—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Fritz Bork, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 sept—14 19 23

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,094—Division C.—Attendu que Wardell W. Moore a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Abbie Moore, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 sept—9 13 17

Succession d'Aspasie Eulalie La Villebeuvre, veuve de Samuel Jarvis Peters Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,977—Division B.—Attendu que Charles H. La Villebeuvre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire daliv dans la succession de feu Mme A. E. Peters Jr, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 sept—8 12 17

Succession de Gustave A. Seibert et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,119.— Division D. — Attendu que Catherine Elizabeth Seibert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Gustave A. Seibert et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 sept—8 12 17

Succession d'Adolphe Ehret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,025—Division B.—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Ehret, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 sept—6 10 15

Succession de Mme Charlotte H. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,963—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Sellios Kennedy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 sept—5 9 14

Succession de James T. Belknap.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,014—Division C.—Attendu que Mme Bettie Powell Belknap, femme de Marshall J. Smith, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James T. Belknap, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 sept—5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35 419.— Maurice D. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée des ses enfants mineurs John Mark et Eustine Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autres propriétés appartenant aux dits mineurs.
Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRETÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 7 on 30 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,784 — Division B — Jules Sarrazin vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Que la réunion des créanciers du pétitionnaire Jules Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant T.B. Buisson notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jno. C. Prêtre Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. HANKIN, Député-Greffier.
9 août—

B. J. Schreiner vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,457—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Peton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7sept—7 12 16

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE,
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, vendredi soir, 30 juin 1893.

Comptant	$ 506,703 28	
Change	62,333 15	
		$ 569,036 43
Prêts sur demande	$ 617,806 19	
Escomptes	888,350 02	
		$1,506,156 21
Actions	56,172 50	
Propriétés foncières	40,043 00	
Taxes	27,000 00	
Total		$2,198,408 14
Fonds-capital	$200,000 00	
Profits non divisés	290,429 88	
Dépôts individuels	1,605,198 26	
Dividendes non payés	2,780 00	
Total		$2,198,408 14

Moi, A. S. BEAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BEAUD, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juillet 1893.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 juil—2f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 14 SEPTEMBRE—CLASSE No 318
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	Lucky
51	33	55	47	49	16	9	27	42	14	60	26	— —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 14 septembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILLÉ.
Commissaires.
☞ Les plans donnant les tirages ci-dessus peuvent être vus en tout temps dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

LA L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉCRASANT elle a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.
Capital action $1,000,000

ATTENTION.
Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Paerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui lieu tous les autres dix mois de l'année, sont toujours tirés au public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons notre fac-simile de nos signatures.
J. H. Burke
M. A. Labelle
COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
B. M. WALMSLEY, Pres. L. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 OCT. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit		$75,000
1 Lot de	20,000,.....		20,000
1 Lot de	10,000,.....		10,000
1 Lot de	5,000,.....		5,000
2 Lots de	2,500,.....		5,000
5 Lots de	1,000,.....		5,000
25 Lots de	300,.....		7,500
100 Lots de	200,.....		20,000
200 Lots de	100		20,000
300 Lots de	50,.....		15,000
500 Lots de	40,.....		20,000
PRIX D'APPROXIMATION			
100 Lots de	$100, soit.....		$10,000
100 Lots de	60, ...		6,000
100 Lots de	40, ...		4,000
PRIX TERMINAUX.			
999 Lots de	20, soit.....		$19,980
999 Lots de	20, ...		19,980
3,434 Lots se montant à.....			$263,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.
Les listes officielles des lois seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aussi frais amsmis.
En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant droit la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE signés d'eux. Cela vaudra à chacun d'eux mieux.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grand lot carré rue du Canal.

George Schneider vs. Crescent City Athletic Club—No 39,671.

Robert Fitzsimmons vs. Crescent City Athletic Club—No 39,733.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 535), borné par les rues Canal, Claiborne et St-James (maintenant Pierce) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier de Martin, dépo-é en l'étude d'Aristide Duréel, notaire, comme plan No 22 du Registre des Plans, lequel carré d'ilet se compose des terrains Nos de 1 à 29 inclusivement, et mesure trois cent trente-huit pieds cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal, trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce et trois cent quatorze pi ds six pouces et six lignes de façade sur l'avenue Carrollton.

Acquis par le défendeur par achat de W. G. Tebault, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, n. p., le 24 février 1893, C. O. B. 148, 116.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15sept—15 22 29 octl 6 13 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

O. R. Grube vs. M. Geo. Hoover.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLÉANS.—No 13,207—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité, siégeant pour l'Honorable Léonce Labatt, absent sur congé, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 25 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un salon en peluche, 10 pièces.
Cinq tableaux.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
14 sept—14 19 25

Mme Betty A. Macon, autorisée, vs Mme Veuve Olivia Gauthier.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 24,575—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vente à l'enchère publique, le MARDI, 26 septembre 1893, à 11 heures A. M., à mon entrepôt, No 1 Place Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON
14 sept—14 21 28 Constable.

ATHENEE LOUISIANAIS.
Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POÈTES, QUEL EST CELUI QU'IL VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur mettra son nom et adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'un fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

SEPTEMBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Armand, Marie (Mme) Quichas, Leon
Arcneil, Marie Rose Guillemin, (fils de Jean-(Mlle) Baptiste)
Albaret, Jordan, Claude
Bossu, Armand Marie Kuhn, Alexandre
Barthe, Louis Joseph Laboulette, Joseph
Bonsignore, Auguste Lacrousse, Marcellin
Bonnemaison, Julie Lahorque, Jacques
Coussié, Augustin Lemeurie, Alcide
Carrasé, François Médan, Michel
Chavin (Mme) née Bry Toccanier, Philippe
Duflis, Michel Wolfers, Alfred Daniel
Drogoul, Antoine White, (de la maison
Fachan, Henri White & de Neveu

LETRRES.
Travers, Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, l'invite les personnes qui ont à solliciter l'affaire de leur actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,009.—Division D.—R. W. Hall & Co., R. W. Hall et Lewis Imbolte, Jr. vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de R. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Lewis Imbolte, Jr., les membres de la dite raison sociale individuellement, soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 9me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dite pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Benjamin W. Kernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. HANKIN, Député Greffier.
6 sept—3f sp 9 oct

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Horse Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, jugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Jacobs soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, sans comptes les parties nominataires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Bogel, un notaire en cette ville, et que H. Meysonier et F. J. Kally soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et prêté le serment prescrit par la loi, des lettres octroyées leur soient décernés.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: NEW ORLEANS
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour à la place de Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.
ONOFRE TREAY,
Député-Greffier.
9 juil—9 21—août 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande vente par le Shérif Civil d'un vaste assortiment de meubles de valeur et presque neufs, tels qu'on en porte dans un Club Social de premier ordre.

Le contenu entier et les installations, etc., des lieux occupés par le

CRESCENT CITY ATHLETIC CLUB,

No 18 rue Nord Rempart.

Consistant de nombreuses tables, grandes et petites, tonnages, berceuses de fantaisie, chaises à bras, chaises de salle-à-manger en grand nombre, portes-chaises, cuivres, à ombrelles, miroirs, bureaux, porte-manteaux, devant de cheminée, rideaux de dentelle, portraits, gravures, lustres, lampes, presse à copier et tables, pendules, nattes, sintuce;

—AUSSI—

Magnifiques comptoirs et étagères de buvette, glacière à bière et accessoires, etc.;

Verres assortis, Faïence et Porcelaine.

—ENCORE—

Nombre d'autres articles d'utilité et d'ornement.

—DANS L'AFFAIRE DE—

J. B. Joseph vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,770—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 septembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 18 rue Nord Remparts.
Toute la propriété du défendeur, contenue sur ses dits lieux, se composant des articles suivants et d'autres, le tout conformément à un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 9 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du troisième district.

Mutual Building and Homestead Association vs J. F. Wingrave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,835.—En vertu d'un writ de saisie-réelle à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain et une certaine portion de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont, y appartenant ou en dépendant, le tout formant une partie, située dans le Troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet désigné par le No municipal No 615, borné par les rues Espagne, Villere et Robertson et l'avenue Washington. Le dit terrain est désigné par le No neuf sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Dorlocourt, notaire le 28 février 1879, et mesurant trente-trois pieds trois pouces de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur. Et ladite portion de terre formepartie du terrain No Dix, et mesure, plus ou moins, vingt six pieds de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. Dorlocourt, notaire, le 14 avril 1879. Ladite portion de terrain est bornée du côté de la rue Robertson, par le reste dudit terrain No Dix, et de l'autre vers la rue Villere par le terrain No Neuf ci-dessus décrit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 aout—25—sept 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Premier District, faisant face au "Lee Circle"

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,332.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y sont situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre le Tivoli Circle, les rues St-Charles, Deiord, Calliope et Candelet, mesurant quatre-vingt deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle, cent pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur le long des lignes latérales; cent dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Charles, et cent vingt pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er sept—1 8 15 22 29—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

La grande fabrique de Bernard Klotz & Cie., Limited

En vente à l'encan avec tout ce qui y appartient.

La fabrique en parfait état et maintenant en pleine activité.

La fabrique en vente en bloc comme établissement en entier.

Magnifique occasion

Comme placement rémunérateur.

—Dans l'affaire de—

J. & M. Schwabacher Ltd., vs Bernard Klotz & Cie., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 39,981 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 20 septembre 1893, à 10 heures et demie A. M., la propriété ci-après décrite, savoir:

Sur les lieux No 172 rue Constantinople, près de l'avenue St Charles, toute la propriété du défendeur renfermée dans cet immeuble, propriété numérotée et autre conformément à l'inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 sept—10 17 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI.
Meubles de maison, Vins, Bois, Pistolet, etc.
Succession de Jean Pierre Borie.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,940.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 20 septembre 1893 à 10 heures A. M. précises, il sera vendu aux Nos 22, 24 et 26½ rue St-Bernard, coin Soldelle, en vertu et conformément à un ordre émis par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 8 septembre 1893, pour le compte de la dite succession, à savoir:—

Le contenu du dit local consistant en meubles de maison et de cuisine, pistolet, vins, bois de corde, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux
N. B.—La propriété foncière sera vendue dans un avenir prochain.
10 sept—10 13 17 au 20 inc

PAR FOURTON & FISCHER.

Sans limite.—Le joli cottage simple

Avec d'autres bâtisses, etc.. No 419 rue Craps, (maintenant Bourgogne) entre Union et Franklin, dans un quartier charmant de choix. Subdivisions confortables, sept chambres et chambre à bain; galerie, citerne, water-works, etc. Le terrain mesure 26 pieds de large sur 145 pieds de profondeur, plus ou moins le tout en bon état.

A L'ENCAN, MERCREDI, 20 septembre 1893, à la Bourse d'Encan St Charles. On invite à venir visiter les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent, les acquéreurs devant fournir et faire les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente sera passé pardevant Me T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8sept—9 13 20 27—oct 4 11

A L'ENCAN, MERCREDI, 20 septembre 1893, à la Bourse d'Encan St Charles. On invite à venir visiter les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent, les acquéreurs devant fournir et faire les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente sera passé pardevant Me T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District.

Nos 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Colombus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 38,652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune.—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles**, rez-de-chaussée de l'Hotel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus intitulée, à savoir:—

1er—Un certain terrain situé dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Prytanée, Dauphine et Melpomène, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 70 de la rue Prytanée, et mesurant 21 pieds de façade rue Prytanée, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2e—Un certain terrain situé dans le Sixième district de cette ville, carré d'il